



Délai et procédure de rétractation suite à l'achat d'un véhicule

Par **mamily28**, le **01/04/2013** à **20:19**

Bonjour, je viens d'acheter un véhicule neuf chez un mandataire réglé dans sa totalité par chèque de banque. J'ai constaté un gros défaut au niveau de la peinture. En effet la peinture au niveau des bas de caisse coté conducteur et passagé est complètement bosselé au mieux d'être lisse. Quel est la procédure à suivre pour qu'ils reprennent le véhicule et quel est le délai de rétractation ?

Merci d'avance

Par **nohky**, le **02/04/2013** à **10:36**

bonjour

pour la rétractation, si vous avez acheté sans voir la voiture, vous avez effectivement la possibilité de vous rétracter sous 7 jours. Envoyez de suite votre courrier avec recommandé.

Egalement, n'utilisez pas le véhicule, sinon le mandataire pourra de bon droit dire que vous avez renoncé à votre droit de rétractation.

Après au delà de la rétractation, si la voiture n'est pas conforme, vous pouvez faire jouer la garantie.

F.xxxxxxxx

Par **chaber**, le **02/04/2013** à **10:48**

bonjour

le délai de rétractation ne s'applique pas pour les achats en magasin mais pour le démarchage à domicile

Avez-vous effectuer cet achat avec un crédit? auquel cas" L'emprunteur dispose de 14 jours à compter de la signature du contrat pour effectuer cette démarche."

<http://vosdroits.service-public.fr/F2441.xhtml>